



## Faut-il adhérer à un organisme de gestion agréé ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 05/12/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 05/12/2019

Au gré des différents rendez-vous et rencontres que vous avez pu avoir dans le cadre de votre parcours de créateur d'entreprise, vous avez très certainement entendu parler des associations ou centres de gestion agréés. Et vous vous posez peut-être la question de savoir s'il y a un intérêt à adhérer à un organisme de ce type. Voyons cela d'un peu plus près...

### Le rôle du centre de gestion agréé

**Une aide à ne pas négliger...** Une association (pour les professions libérales) ou un centre (pour les entreprises) de gestion agréé a pour mission principale de vous aider dans le cadre de la gestion de votre entreprise. A ce titre, ce centre sera investi d'un certain nombre de missions ...

**... à condition d'être transparent...**

{ABONNEZ-VOUS}

### Les avantages inhérents à une adhésion

**Des avantages fiscaux pour certains adhérents !** L'adhésion à un centre de gestion agréé emporte un certain nombre d'avantages fiscaux, mais qui ne profitent qu'aux entreprises relevant de l'impôt sur le revenu et soumises à un régime réel d'imposition (régime simplifié ou normal pour les commerçants, artisans, industriels, et régime de la déclaration contrôlée pour les professions libérales).

**Pas de majoration du bénéfice imposable ! ...**

{ABONNEZ-VOUS}